S116

Actualisation des Coordonnateurs SPS Niveaux 1, 2 et 3

La certification "Coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé" du Ministère du Travail et du plein emploi enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) sous le numéro RS5774 a été enregistrée le 01/01/2022.

Cette formation est une révision des pratiques et traite des évolutions de la réglementation et de certains aspects techniques majeurs liés à la mission SPS pour des opérations de catégorie 1, 2 ou 3 et, prend en compte des évolutions du domaine de la construction. Elle prépare l'évaluation des compétences en vue du renouvellement de l'Attestation de compétence de Coordination SPS selon le niveau et la phase d'activité des missions CSPS.

Objectifs opérationnels

• Intégrer dans sa pratique les évolutions de la réglementation et certains aspects techniques majeurs
• Appliquer les évolutions du domaine de la construction à sa pratique professionnelle
• Retirer des axes d'améliorations à partir de l'analyse des missions et des échanges ou retours d'expérience sur les différentes pratiques professionnelles des autres participants
• Améliorer la maîtrise des outils de la coordination
• Dynamiser son métier de Coordonnateur SPS : management transversal, conduite de réunion, gestion de conflits

Public Concerné

- Personnes souhaitant poursuivre l'exercice des missions de coordination SPS sur des opérations de bâtiment et/ou de génie civil.

Durée

35.00 Heures **5** Jours

Prérequis

Suivre cette formation exige d'être titulaire d'une Attestation de compétences de Coordonnateur SPS niveau 1, 2 ou 3 ou une Attestation de stage d'actualisation.

Un entretien préalable avec l'Intervenant formateur valide l'entrée en formation.
Le dossier de "Candidature et inscription" ainsi que le document "Prérequis, référentiel de formation, modalités d'évaluation" sont téléchargeables sur le site ginger-formation.com (onglet "Corodonnateur SPS").

Contenu

Retours d'expériences et bilan de la mission CSPS
• Analyse des questionnaires complétés par les stagiaires
• Contexte, les enjeux de la prévention, synthèse de la réglementation
• Impacts sur les acteurs de la construction
• Impacts sur la mission et les outils du CSPS
Réflexion sur les « conduites » à tenir
• Comportement, adaptation aux situations, conduite de réunions
• Négociation d'un contrat, gestion des conflits
Analyse des responsabilités et obligations des différents acteurs de l'acte de construire au regard du Code du travail
Rappels des évolutions juridiques, règlementaires et techniques
• Recommandation R 476 le DHOL livraison des matériaux et éléments de construction
• SCALP& METAH mise en commun de moyens, travaux en hauteur, circulation, manutention
• MESA mise en service anticipée des ascenseurs
Revue des outils de coordination
• Registre Journal (RJ), Inspection Commune Préalable (ICP), analyse de conception, Plan Général de Coordination- Plan Général de Coordination Simplifié (PGC-PGCS), Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS), l'Harmonisation des PPSPS, Dossier d'Intervention Ultérieur sur l'Ouvrage (DIUO), Harmonisation des PPSPS, Collège Interentreprises de Sécurité de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)
• BIM : Building Information Modeling
• LEAN construction : organisation visant à éviter tout format de gaspillage
Analyse des risques
• Revue des principes généraux de prévention, méthode d'analyse a priori des risques, missions et outils des acteurs de la prévention, évaluation des risques professionnels, de l'évaluation aux solutions pratiques (Prévention dans le BTP), retours d'expériences en matière d'interventions ultérieures

• Risque chimique (amiante, plomb)
• Travaux en hauteur, intégration des moyens de prévention à l'ouvrage et sur le chantier
• L'analyse après accident : méthode de l'arbre des causes
Veille réglementaire

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit l'alternance d'exposés-débats, de restitutions de travaux préparatoires, de partages d'expériences, de travaux en sous-groupes, d'études de cas et de mises en situation (négociation des contrats, conduite ou participation à des réunions, gestion de conflits...).
Le contenu de la formation est adapté en fonction des besoins formulés par les apprenants à l'aide du formulaire qui leur est remis lors de leur inscription.
Afin d'enrichir les échanges, les participants sont incités (non obligatoire) à venir le 1er jour de la formation avec des extraits de leur production (plans, des photos et/ou vidéos de situations vécues).

Moyens pédagogiques

TRAVAUX PREPARATOIRES
Les participants prennent connaissance de textes réglementaires et documents transmis par mail lors de l'inscription.

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE
Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur Attestation de compétence
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.
Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

RESSOURCES PEDAGOGIQUES
-Textes réglementaires et jurisprudences récentes
- Recommandations CNAMTS, Fiches OPPBTP, Fiches de l'INRS, ED 884 INRS...
- Etude d'accidentologie du secteur de la construction
- Plans et éléments de dossiers de mission réels (offre de mission, échéancier de mission, CERFA de déclaration préalable, PGC, RJ, DIUO, pièces du marché, Inspection commune...)

MOYENS TECHNIQUES
La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Qualification Intervenant(e)(s)

L'Intervenant est un formateur qualifié et détenteur d'une Attestation de compétence de formateur délivrée par l'OPPBTP.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis et des compétences est réalisée en continu dans le cadre de travaux en sous-groupes guidés par le formateur et dont les sujets tirés au sort sont restitués en plénière (prévention du risque amiante, EPI ; vérifications des engins de levage, …).
Une épreuve sous forme d'un QCM est réalisée en fin de formation selon le niveau et la phase d'activité de Coordination SPS. Le résultat des épreuves font l'objet de la délivrance d'une Attestation d'Actualisation des compétences CSPS.
La formation est également sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.

Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation
Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : RS5774